



Chers supporters de l'action contre la « zone touristique à Roche »

Nous voici donc réunis pour une cause qui nous tient tous à cœur, et qui va requérir notre attention et notre vigilance pendant un certain temps.

À l'occasion de l'Enquête Publique sur la carte communale de St Pierre de Caubel/Pinel Hauterive, vous vous êtes tous mobilisés pour exprimer vos inquiétudes et votre opposition par rapport au projet de "Zone touristique" à "Roche" (Saint-Pierre de Caubel) inclus dans la carte communale. Vous l'avez fait en écrivant au Commissaire de l'Enquête (plus de 45 lettres), en signant la pétition (210 signatures). Nous vous en remercions très sincèrement, et nous constatons que le nombre de ceux qui comprennent que quelque chose doit changer dans notre comportement environnemental ne cesse de croître.

Certains d'entre nous ont pu constater que la première séance de cette Enquête Publique ne s'est pas déroulée de la manière que l'on est en droit d'espérer, que du contraire! Cela n'était pas fait pour apaiser nos inquiétudes ou nos soupçons.

Que vous soyez habitants de Pinel-Hauterive ou de Montastruc, vous avez compris que nous devons agir.

- Agir contre l'amalgame de l'intérêt public et de l'intérêt privé, agir contre une nouvelle tentative d'atteindre à l'environnement, au paysage, au patrimoine.
- Agir pour faire comprendre qu'on ne met pas en balance l'intérêt de quelques-uns contre celui de beaucoup.

Et cela commence à porter ses fruits. Si on a pu avoir de claires présomptions de parti pris lors de la première séance de l'Enquête Publique, celles-ci se sont amenuisées par la suite. Le Commissaire Enquêteur a déposé son avis le 4 août 2008 comme prévu en *formulant des réserves et des contraintes précises par rapport à la "Zone touristique"*.

AVIS FAVORABLE

pour ce projet de carte communale de la commune de PINEL-HAUTERIVE.

Cet avis est assorti des réserves suivantes :

- La commune doit rappeler au Syndicat unifié d'alimentation en eau potable, d'assainissement et d'irrigation du Nord du Lot et Garonne l'obligation de mettre en place les périmètres de protection réglementaires et connaître l'avancement de leur définition.
- Le schéma d'assainissement doit être impérativement annexé à la carte communale approuvée.
- Le projet à vocation touristique sur le site de < Roche > devrait:
 - a. soit être déplacé en fonction des propositions énoncées par les requérants
 - b. soit être positionné à au moins 150 mètres par rapport à la limite mitoyenne, le principe de précaution appliqué pour les exploitations agricoles permettrait dans le cadre d'un lieu recevant du public de garantir un fonctionnement à la fois respectueux des voisins et des clients.

Son rapport ainsi que le dossier complet sont encore consultables en Mairie de Pinel-Hauterive, en principe pendant un an.

Nous attendons maintenant l'avis du Préfet qu'il déposera dans les deux mois après réception par son cabinet de la carte communale qui sera sans doute approuvée et envoyée telle quelle par le Maire et le Conseil Municipal de St Pierre de Caubel/Pinel-Hauterive, ce qui voudrait dire que le Préfet devrait déposer son avis pour octobre.

D'ici là nous étudions tous les cas de figure possibles, leurs conséquences et nos recours. Sans pour le moment privilégier aucune piste particulière, nous pouvons vous dire que nous ne sommes pas sans ressources.

Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure de l'arrivée d'informations, de la part des autorités ou de nos conseils.

Nous vous remercions une fois encore pour la magnifique solidarité manifestée dans la prise en charge de ce dossier que nous défendrons avec ardeur.

Et nous espérons que nous pouvons continuer à compter sur votre soutien pour mener à bien cette action.